

Les services professionnels et spéciaux pour lesquels, l'an dernier, cette Chambre avait voté des crédits de \$952,100, sont portés dans les prévisions de cette année à \$155,000, soit une réduction de \$797,100. Quant aux dépenses de voyage, alors que l'an dernier cette Chambre a voté des crédits pour \$135,000, les crédits soumis cette année s'établissent à \$100,000.

[Traduction]

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre aurait-il l'amabilité de parler un peu plus lentement. L'interprète a des difficultés, et nous n'entendons pas les chiffres cités. Je pense que le ministre parle trop vite. Pourrait-il reprendre les chiffres?

[Français]

L'hon. M. Favreau: Les dépenses d'impression et de nécessaire de bureau pour lesquelles l'an dernier le vote s'établissait à \$70,000 sont portées cette année à \$193,000. Mais, cela était pour l'impression de plusieurs travaux de même que pour l'impression de tout rapport que la Commission pourra faire au cours de l'exercice financier.

La réduction dans le budget de cette année, plus exactement dans les crédits qu'on demande à la Chambre de voter cette année, par rapport aux crédits votés l'an dernier, s'établit à \$1,163,900.

[Traduction]

Le président suppléant: L'article est-il adopté?

M. Johnston: Le chef de l'opposition a posé les questions que j'allais poser moi-même à propos de ce rapport. Je regrette que les réponses n'aient pas été aussi nettes que je les aurais voulues.

J'aurais une seule proposition à faire au ministre. Une fois le rapport terminé, il devrait en offrir un exemplaire au secrétaire d'État, comme base d'un scénario pour sa nouvelle industrie de cinématographie, dont j'appuierai la création. Il me semble qu'un scénario dont la préparation durerait 4 ans, au coût de 6 millions de dollars, dont l'action serait filmée à Vancouver et en divers endroits du district d'Okanagan, avec la seule vedette convenant à la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, assurerait à l'industrie naissante un succès fulgurant.

(L'article est adopté.)

Conseil économique du Canada—

20. Administration, \$1,170,600.

M. Macquarrie: Le poste 20 a trait au Conseil économique du Canada. Il arrive très

souvent que les rapports de nos commissions s'accumulent dans d'énormes volumes rangés dans nos bibliothèques de documentation administrative. Le Conseil économique du Canada est beaucoup plus qu'une commission royale d'enquête. C'est un organisme permanent chargé de faire rapport au ministre sur les moyens à prendre pour atteindre les plus hauts niveaux possibles d'emploi et de production. C'est, comme nous pouvons le constater, une initiative assez coûteuse, même à notre époque de chiffres astronomiques.

Mon propos n'est pas de laisser entendre que ce conseil est trop coûteux, mais de signaler que le gouvernement ne semble pas en apprécier la valeur. C'est qu'on ne me paraît pas avoir tenu compte, dans la politique du gouvernement, de l'excellente étude publiée par le Conseil économique du Canada lors de son deuxième exposé annuel. Je surveillerai attentivement l'attitude qu'adoptera le gouvernement à l'égard des importantes recommandations de ce groupe d'économistes qui est peut-être le plus remarquable à se pencher sur les questions économiques fondamentales qui se posent au Canada. Je ne crois pas qu'on puisse envisager ce poste comme n'importe quel autre, à moins d'avoir examiné attentivement si le gouvernement a tenu compte des recommandations de ce groupe de spécialistes de la plus haute compétence.

De tous les chapitres que renferme le deuxième exposé annuel, le plus long et le plus détaillé est le chapitre 5, consacré aux progrès et aux écarts régionaux. Il traite brillamment, je crois, du problème de la vieillesse, des inégalités économiques contre lesquelles la région atlantique doit lutter depuis si longtemps au sein de la Confédération. Il expose clairement comment, sous certains rapports, ces inégalités se sont accentuées encore davantage au cours des dernières années et fait remarquer qu'il incombe au gouvernement fédéral de tenir compte des inégalités entre certaines régions à cause de la nature même de la Confédération.

• (3.40 p.m.)

Rien n'indique qu'un député ministériel ait lu ou ait approfondi les recommandations de cet important conseil au sujet des provinces atlantiques ou qu'il en ait été touché. Le document que constitue le chapitre 5 du Deuxième exposé annuel est impressionnant. Je n'ai rien vu de semblable depuis le rapport Rowell-Sirois, c'est-à-dire le document fondamental sur la situation économique de la Confédération. Je signale au ministre, qui a de grandes responsabilités quant aux relations fédérales-provinciales, que les constatations de cet organisme supérieur doivent être lues et mises en pratique.